

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 heures, tenue exceptionnellement à huis clos et par visioconférence conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

De plus, le 8 octobre 2020 le Gouvernement du Québec a adopté l'arrêté ministériel numéro 2020-077 prenant effet le 11 octobre 2020, incluant la région sociosanitaire de la Mauricie dans le niveau d'alerte maximale (zone rouge), décrétant que certaines mesures du décret 1020-2020 et ses modifications subséquentes s'appliquent dont que la tenue des séances du conseil sans la présence du public.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2021-03-028**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et de la séance extraordinaire du 25 février 2021**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Politique portant sur le télétravail
  - 5.3 Autorisation de transfert des dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes
- 6. Sécurité publique**
- 7. Transports**
  - 7.1 Nomination du directeur des travaux publics
  - 7.2 Adoption du règlement numéro 807 – Règlement relatif au déneigement en milieu résidentiel avec une souffleuse à neige
  - 7.3 Appel d'offres – Travaux d'infrastructures pour la phase II du parc industriel
  - 7.4 Appels d'offres – Pavage de diverses rues et marquage de chaussées

- 7.5 Adjudication d'un contrat – Réfection du rang Saint-Louis
- 7.6 Adjudication d'un contrat – Réfection du rang Saint-Flavien
- 7.7 Demande à Hydro-Québec pour l'ajout de six (6) nouvelles lumières de rue
- 7.8 Plan d'optimisation des ressources et plan de rétablissement & maintien de l'offre / Transport adapté et collectif des Chenaux
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable
- 9. Santé et bien-être**
  - 9.1 Commande de plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
  - 9.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement sur la garde et le contrôle des animaux
  - 9.3 Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Initiative canadienne pour les collectivités en santé
- 10. Aménagement et urbanisme**
  - 10.1 Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
  - 10.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le règlement numéro 646 sur les permis et certificats
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
- 14. Période d'informations**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2021  
2021-03-029**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et de la séance extraordinaire du 25 février 2021 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 et de la séance extraordinaire du 25 février 2021 soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. CORRESPONDANCES**

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 802 AU MONTANT DE 450 000 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 802, décrétant des dépenses en immobilisations soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 450 000 \$, a été approuvé conformément à la loi.

P-02 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 804 AU MONTANT DE 341 990 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 804, relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase II du parc industriel soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 341 990 \$, a été approuvé conformément à la loi.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2021-03-030**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 43 274,11 \$ pour l'année 2020 et une somme de 900 890,85 \$ pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.2 POLITIQUE SUR LE TÉLÉTRAVAIL  
2021-03-031**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est consciente des contraintes que le travail impose à la vie privée et désire offrir à ses employés un cadre de travail répondant davantage à la conciliation de ces deux sphères.

Considérant que le contexte de la pandémie de la COVID-19 a permis à la Municipalité de faire l'expérience du télétravail, pour certains de ses employés et qu'elle souhaite maintenant encadrer la pratique du télétravail et ainsi établir les conditions et les modalités qui s'appliquent.

Considérant que la technologie disponible en matière de télécommunications permet maintenant de travailler à distance.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, la politique de télétravail ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que soit adoptée la politique sur le télétravail de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel tel que rédigée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.3 AUTORISATION DE TRANSFERT DES DOSSIERS DE VENTE  
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES  
2021-03-032**

Considérant l'article 1022 du *Code municipal du Québec* relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

- que soit approuvé l'état des taxes impayées pour les années 2019 et postérieures tel que soumis;
- que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre l'état des taxes à la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

**7. TRANSPORTS**

**7.1 NOMINATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS  
2021-03-033**

Considérant la résolution numéro 2020-08-120 adoptée par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 3 août 2020.

Considérant que la période de probation requise a été complétée avec succès.

Considérant la recommandation de Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que monsieur Stéphane Laroche soit nommé comme employé permanent temps plein au poste de directeur des travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 807  
RÈGLEMENT RELATIF AU DÉNEIGEMENT EN MILIEU  
RÉSIDENTIEL AVEC UNE SOUFFLEUSE À NEIGE  
2021-03-034**

Considérant que l'article 497 du *Code de la sécurité routière* stipule que, sous réserve d'un règlement adopté par une municipalité, nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci.

Considérant que pendant la période de 22 h à 7 h, la souffleuse à neige va procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public sans la présence d'un surveillant devant celle-ci.

Considérant que pendant la période de 7 h à 22 h, la souffleuse à neige va procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec la présence d'un surveillant en camion devant celle-ci.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, lors de la séance ordinaire du conseil le 1<sup>er</sup> février 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu que le règlement numéro 807, règlement relatif au déneigement en milieu résidentiel avec une souffleuse à neige, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **7.3 APPELS D'OFFRES – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LA PHASE II DU PARC INDUSTRIEL 2021-03-035**

Considérant le projet pour réaliser les travaux d'infrastructures pour la phase II du parc industriel.

Considérant l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en date du 15 février 2021, du règlement d'emprunt numéro 804, relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase II du parc industriel.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour réaliser les travaux d'infrastructures pour la phase II du parc industriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **7.4 APPELS D'OFFRES – PAVAGE DE DIVERSES RUES ET MARQUAGE DE CHAUSSÉES 2021-03-036**

Considérant que divers travaux de pavage sont à réaliser pour les rues Bornais, Cormier, Dahlias et Tousignant.

Considérant que des travaux de marquage de chaussées sont à réaliser.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny

Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour le pavage de diverses rues et un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée de l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.5 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RÉFECTION DU RANG SAINT-LOUIS  
2021-03-037**

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection du rang Saint-Louis.

Considérant les neuf (9) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Construction & Pavage Portneuf inc.	1 666 608,06 \$
- 9039-4701 Québec inc. / Entreprises Carl Marchand	1 969 780,45 \$
- Vivier Excavation inc.	1 487 301,83 \$
- Eurovia Québec Construction inc.	1 333 537,54 \$
- L4 Construction inc.	1 568 423,78 \$
- Maskimo Construction inc.	1 670 230,33 \$
- Construction et Pavage Boisvert inc.	1 617 649,92 \$
- La Sablière de Warwick Ltée	1 542 138,90 \$
- Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	1 321 815,84 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme GÉNICITÉ inc. mandatée dans ce projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la soumission de « Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec » soit acceptée, totalisant la somme de 1 321 815,84 \$ taxes incluses pour la réfection du rang Saint-Louis, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.6 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – RÉFECTION DU RANG SAINT-FLAVIEN  
2021-03-038**

Considérant l'appel d'offres public pour la réfection du rang Saint-Flavien.

Considérant les dix (10) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Construction & Pavage Portneuf inc.	645 563,13 \$
- 9039-4701 Québec inc. / Entreprises Carl Marchand	759 981,89 \$
- Vivier Excavation inc.	588 805,66 \$

- L4 Construction inc.	623 981,82 \$
- Maskimo Construction inc.	586 938,18 \$
- Construction et Pavage Boisvert inc.	538 828,20 \$
- Excavation R.M.G. inc.	709 393,55 \$
- Sintra inc. – Région Mauricie/Centre-du-Québec	569 109,40 \$
- Les Équipements Martel inc.	643 134,51 \$
- Marcel Guimond & fils inc.	536 043,52 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation du service Ingénierie et Infrastructures de la FQM mandatée dans ce projet.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Marcel Guimond & fils inc. » soit acceptée, totalisant la somme de 536 043,52 \$ taxes incluses pour la réfection du rang Saint-Flavien, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.7 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT DE SIX (6) NOUVELLES LUMIÈRES DE RUES  
2021-03-039**

Considérant la nécessité d'ajouter des lumières de rues sur quelques rues sur le territoire de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec concernant l'installation de six (6) lumières de rues aux endroits suivants :

- Rue des Pivoines – près du numéro civique 3260 ;
- Rue des Lobélies - près du numéro civique 3274 ;
- Route Lamothe (avant le pont, côté sud) – près du numéro civique 4801 ;
- Route des Vétérans – près du numéro civique 4960 ;
- Rue Tremblay – deux luminaires (phase II, emplacement à déterminer) ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.8 PLAN D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET PLAN DE RÉTABLISSEMENT & MAINTIEN DE L'OFFRE / TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX  
2021-03-040**

Considérant que le contexte particulier des derniers mois a occasionné des manques à gagner importants pour la corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux.

Considérant que le conseil d'administration a approuvé le 14 décembre 2020 un plan d'optimisation de ses ressources qui vise à ajuster l'offre et la demande afin de minimiser les impacts financiers à prévoir.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel est l'interlocuteur, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes, auprès du ministère des Transports.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le document ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que soit entériné le plan d'optimisation des ressources et plan de rétablissement & maintien de l'offre de Transport adapté et collectif des Chenaux, tel que déposé auprès de la direction des aides en transport collectif du Ministère des Transports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

## **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9.1 COMMANDE DE PLANTS VIA L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE 2021-03-041**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guy-Luc Beaupré, directeur des communications, de la culture et des loisirs à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2021 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la garde et le contrôle des animaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**9.3 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME INITIATIVE CANADIENNE POUR LES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ  
2021-03-042**

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Initiative canadienne pour les collectivités en santé – volet connectivité afin de desservir en Wi-Fi le site du Centre municipal des loisirs où l'on retrouve plusieurs terrains pour les activités sportives extérieures.

Considérant que le volet connectivité du programme subventionne à cent pour cent les coûts relatifs pour la mise en place du Wi-Fi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guy-Luc Beaupré, directeur des communications, de la culture et des loisirs à soumettre au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel un projet dans le cadre du programme Initiative canadienne pour les collectivités en santé – volet connectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
2021-03-043**

Considérant l'échéance du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Considérant le départ de monsieur Richard Giguère comme membre du Comité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme :

<b>NOMS :</b>	<b>TERME</b>
Monsieur Yves Massicotte	2 ans
Monsieur Jean-Pierre Aubry	2 ans

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 646 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 646 sur les permis et certificats

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

Aucun point.

**12. AUTRES SUJETS**

Aucun point.

**13. REPRÉSENTATIONS**

Aucune représentation.

**14. PÉRIODE D'INFORMATIONS**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain fait le suivi de l'avancement des travaux en cours et ceux à venir pour le service des travaux publics. Il mentionne également que le personnel continue de faire la localisation des entrées d'eau du réseau d'aqueduc municipal afin que les données soient à jour et que les travaux pour élargir les rues avec la souffleuse à neige sont débutés. Pour ce qui est de la réparation de nids de poules, nous devons attendre que la température soit plus clémente afin de procéder aux réparations.

Monsieur le maire mentionne que les autres membres du conseil travaillent aussi sur plusieurs comités et dossiers, à titre d'exemple il nomme : la piste cyclable, le parc industriel et les ressources humaines, lors des prochaines séances nous serons en mesure de faire les annonces pour les développements de divers dossiers intéressants.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
2021-03-044**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-  
trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---